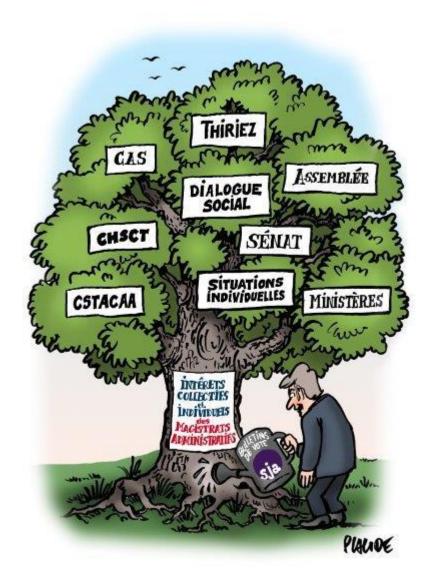


## Élections au CSTACAA 2020

Journal de campagne n° 5

## Bilan de l'action du SJA et enjeux de l'élection



Votre vote est important. Mais savez-vous à quel point?

Le taux de participation aux élections professionnelles est habituellement très élevé dans la juridiction administrative par rapport au reste de la fonction publique : depuis 1993, il s'établit en moyenne à plus de 71 %. Il est crucial que ce taux se maintienne et même s'améliore,

garantissant ainsi à tous vos représentants élus, quelle que soit leur étiquette syndicale, une représentativité incontestable.

Au travers de votre vote, vous élisez nominativement vos représentants au Conseil supérieur des TA/CAA et décidez de la répartition entre les organisations syndicales qui présentent des candidats des cinq sièges réservés à vos représentants. Mais votre vote détermine également de manière directe le poids de l'organisation syndicale que vous aurez choisie pour vous représenter, dans la mesure où le résultat des élections professionnelles conditionne également :

- La répartition entre organisations syndicales des quatre et cinq sièges attribués aux magistrats respectivement au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et au conseil d'action sociale (CAS)
- La répartition entre organisations syndicales des décharges d'activité de service (DAS), qui permettent aux représentants syndicaux et du personnel d'exercer leurs mandats respectifs.

Il est donc essentiel que vous exprimiez, par votre suffrage, votre choix.

Dans cette perspective, le SJA souhaite dresser pour vous, chères et chers collègues, le bilan synthétique de son action des trois dernières années.

Ayant poursuivi un vaste mouvement de modernisation et de professionnalisation en son sein, votre syndicat majoritaire a parallèlement mené de nombreuses actions de fond.

## 1. Le SJA: un syndicat moderne, démocratique et professionnel

Le SJA s'efforce, alors même que le contexte dans lequel l'action syndicale s'insère est de plus en plus complexe et gouverné par l'urgence, de rester à l'écoute des magistrats tout en adaptant et modernisant ses méthodes de travail.

Fort d'un fonctionnement démocratique résultant de la tenue d'élections internes transparentes, à tous les niveaux de son organisation, le SJA procède à des appels à candidature parmi ses adhérents pour les désignations qui lui incombent au sein des CAS et CHSCT. De plus, dans le choix des membres de ses organes dirigeants comme dans la désignation de ses représentants, il se veut représentatif de tous les magistrats du corps, qu'il s'agisse du genre, du grade, des fonctions ou des territoires. Le SJA est par ailleurs la seule organisation dont les statuts prévoient l'élection de ses délégués dans les juridictions. Le SJA assure en outre une permanence y compris durant les périodes de congés, notamment estivaux.

Le SJA a également poursuivi le mouvement de professionnalisation de son activité. Tous les rendez-vous sont préparés, les positions essentielles débattues, les magistrats tenus informés via des comptes rendus diffusés dans les meilleurs délais. Ce travail intense repose principalement sur l'implication des membres actifs du SJA, motivés par le souci de défendre utilement les intérêts des magistrats et de la justice administrative dans son ensemble, et de nourrir avec le gestionnaire un dialogue social exigeant.



## 2. Le SJA: un syndicat proactif, reconnu pour son sérieux et son expertise

Depuis les dernières élections, le SJA est intervenu sur de très nombreux sujets. Il dispose d'une expérience et d'un sérieux qui en font un interlocuteur reconnu et écouté, en premier lieu par le gestionnaire. Son positionnement réaliste lui permet d'obtenir des avancées concrètes pour les magistrats et ses contributions documentées sont prises en considération.

De nombreux sujets ont mobilisé vos représentants syndicaux depuis les dernières élections, et continuent de les mobiliser. Parmi les plus emblématiques, on mentionnera :

- le projet de réforme de la haute fonction publique (le SJA ayant été la seule organisation à être reçue deux fois par la mission Thiriez puis à deux reprises par les conseillères du Président de la République et du Premier ministre);
- la charge et les conditions de travail (notamment en menant à nouveau en 2019 une grande enquête, particulièrement représentative puisque 587 d'entre vous y ont répondu, et en œuvrant, à la suite du rapport dit « Piérart », pour le maintien de la norme, que le SJA a été le seul à toujours défendre, en n'accompagnant aucune expérimentation visant à la faire disparaître);
- la réforme des retraites (cf. journal 4);
- les travaux des groupes de travail « Carrière » et « Information, concertation, consultation », auxquels le SJA a contribué, puis les échanges avec le gestionnaire sur les suites à donner, que le SJA a dû susciter afin que les propositions intéressantes qu'ils comportent ne restent pas lettre morte ;
- l'open data des décisions de justice ;
- la rédaction d'un <u>livre blanc</u> sur le contentieux des étrangers à l'occasion de l'audition par le groupe de travail dit « Stahl » ;
- la rémunération des magistrats ;
- le baromètre social (que le Conseil d'État a dû réaliser en 2017 pour finalement aboutir aux mêmes constats que les enquêtes menées par le SJA en 2013 et 2015) et ses suites ;
- la perspective de suppression puis la dévalorisation de la mobilité en cour administrative d'appel;
- le respect des congés liés à la parentalité (avec de nombreuses contributions dans le cadre du groupe de travail qui y était consacré et la sollicitation d'une circulaire afin que soit publiquement et clairement précisée l'étendue des droits des magistrats sur le sujet);
- et plus récemment, vos droits pendant l'épidémie de covid-19 (opposition résolue, dès le 18 mars dernier via un courriel disponible <u>ICI</u>, à toute tentative de « rattraper le retard » par rapport à une année normale, qui a abouti à la diffusion de lignes directrices marquées par la bienveillance et le respect des situations individuelles).

Le SJA est également régulièrement saisi par nombre d'entre vous de questions diverses, liées à une situation personnelle ou à une interrogation plus générale. Il s'attache à vous répondre dans les meilleurs délais et à vous accompagner dans votre vie professionnelle.

Pour être au plus près de la vie des juridictions et proche de vous, le SJA compte en premier lieu sur son réseau de délégués : près de 40 juridictions disposent d'un délégué ou d'un correspondant, lequel fait le lien entre les cours et tribunaux et le conseil syndical. Ce réseau



permet au SJA de relayer utilement au secrétariat général des informations fiables et vérifiées, ce qui est indispensable pour être crédible et écouté.

Pour compléter ces échanges, le SJA assure également de très nombreuses visites de juridiction: 32 visites ont pu avoir lieu depuis les dernières élections, et ce en dépit du report de la majorité des 13 visites prévues entre mars et juin 2020, en raison de l'état d'urgence sanitaire. Ces rencontres, pour lesquelles le SJA remercie chacun et chacune d'entre vous pour sa participation, sont essentielles pour « prendre le pouls » des juridictions et avoir une connaissance précise, grâce à des échanges qui se nouent en toute liberté, des conditions d'exercice du métier de magistrat sur l'ensemble du territoire national. Leur caractère informel, auquel le SJA est particulièrement attaché, est un gage de leur réussite.

Le SJA est également un interlocuteur reconnu et régulièrement sollicité à l'extérieur de la juridiction administrative: il développe et entretient des relations avec les autres acteurs institutionnels que sont les ministères (cabinets et services) lors d'auditions ou de rendez-vous thématiques, les assemblées parlementaires (auditions par les rapporteurs du budget ou des projets de loi notamment), les organisations syndicales ou institutions partenaires. Il en va de même au niveau européen, où le SJA est le seul représentant français à la Fédération européenne des juges administratifs (FEJA).

Tout cela, le SJA ne peut le faire qu'avec votre appui.

Pour une action syndicale résolue et proche de vous, votez SJA!